

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0296**

commune (s) :

objet : Inspections détaillées initiales et rédaction du dossier d'ouvrage pour les tunnels de la Croix-Rousse et sous Fourvière - Lot n° 2 : équipements - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0296**

objet : **Inspections détaillées initiales et rédaction du dossier d'ouvrage pour les tunnels de la Croix-Rousse et sous Fourvière - Lot n° 2 : équipements - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de prestations intellectuelles ayant pour objet les inspections détaillées initiales et rédaction du dossier d'ouvrage pour les tunnels de la Croix-Rousse et sous Fourvière - Lot n° 2 : équipements. Ce marché est décomposé en "parties techniques" au sens du cahier des clauses administratives générales pour les prestations intellectuelles (CCAG-PI) :

- partie technique 1 : Inspection détaillée initiale et rapport d'ouvrage pour le tunnel de la Croix-Rousse,
- partie technique 2 : Inspection détaillée initiale et rapport d'ouvrage pour le tunnel sous Fourvière.

Les tunnels routiers gérés par le service des tunnels sont soumis au respect de la nouvelle Instruction technique pour la Surveillance et l'entretien des ouvrages d'art (ITSEOA). Elle décrit les principes et modalités de surveillance et de l'entretien des ouvrages d'art et des tunnels. Pour les tunnels en particulier, cette surveillance est régie par le fascicule 40 et ses annexes.

La surveillance réalisée et les documents de synthèses produits permettront au maître d'ouvrage de définir et planifier les opérations de maintenance curative et de gros entretien et renouvellement des ouvrages sur la base des constats effectués dans le cadre des inspections et des conclusions et recommandations portées dans les rapports.

La réalisation des inspections détaillées initiales et la réalisation des dossiers d'ouvrage concernent les tunnels qui ont fait l'objet de travaux lourds de rénovation et de mise en sécurité dernièrement (tunnel de la Croix-Rousse, travaux terminés, et tunnel sous Fourvière, travaux en cours).

- Rénovation lourde du Tunnel de la Croix-Rousse

Par délibération du Conseil n° 2002-0904 du 16 décembre 2002 modifiée par les délibérations n° 05-2931 du 19 septembre 2005, n° 2007-4013 du 26 mars 2007, n° 2007-4599 du 18 décembre 2007 et n° 2009-0543 du 9 février 2009, la Communauté urbaine de Lyon a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme, pour un montant total de 222 200 000 € TTC au budget principal en dépenses.

Par délibérations du Conseil n° 2012-3032 du 25 juin 2012 et 2013-3957 du 24 juin 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la signature des avenants n° 1 et 2 et décidé les individualisations complémentaires de l'autorisation de programme, portant le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 282 800 000 € TTC en dépenses et 730 360 € en recettes.

- Mise en sécurité du Tunnel sous Fourvière

Par délibération du Conseil n° 2012-2723 du 13 février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les principaux points du programme et du coût prévisionnel de l'opération de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière, ainsi que la demande de subvention auprès de l'Etat.

Par délibération n° 2014-4405 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme, pour un montant total de 38 047 000 € TTC au budget principal en dépenses.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif inspections détaillées initiales et rédaction du dossier d'ouvrage pour les tunnels de la Croix-Rousse et sous Fourvière - Lot n° 2 : Equipements.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 juin 2015, a classé les offres et choisi celle de la société SETEC TPI, pour un montant de 78 460 € HT, soit 94 152 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de prestations intellectuelles ayant pour objet les inspections détaillées initiales et rédaction du dossier d'ouvrage pour les tunnels de la Croix-Rousse et sous Fourvière - Lot n° 2 : équipements, et tous les actes y afférents, avec la société SETEC TPI, pour un montant de 78 460 € HT, soit 94 152 € TTC décomposé comme suit :

- partie technique 1 : Inspection détaillée initiale et rapport d'ouvrage pour le tunnel de la Croix-Rousse ; pour un montant de 39 620 € HT, soit 47 544 € TTC,

- partie technique 2 : Inspection détaillée initiale et rapport d'ouvrage pour le tunnel sous Fourvière ; pour un montant de 38 840 € HT, soit 46 608 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée, pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse, sur l'opération n° 0P12O0651, le 24 juin 2013, pour un montant de 282 800 000 € TTC en dépenses et 730 360 € en recettes sur le budget principal et, pour la mise en sécurité du tunnel sous Fourvière, sur l'opération n° 0P12O2907, le 13 janvier 2013, pour un montant de 38 047 000 € TTC en dépenses sur le budget principal .

**3° - Le montant** à payer en 2015 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2315 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**